

Le Centre de Formation UCECAAP

A l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 30 Octobre 2015, à Nice de 10h à 16h**

La formation se déroulera dans

l'Amphithéâtre 200
Faculté de Droit et Science Politique
de l'Université Nice Sophia-Antipolis
 Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE cedex
Parking sur place (selon disponibilité)

Accueil à partir de 9 h

• de 10 h à 12 h

Discours de Monsieur le Doyen de la faculté

Le pénal et Chorus

Intervenants :

M. Michel SASTRE,
Substitut Général de la Cour d'appel d'Aix en Provence
Mme Michèle LIS-SCHAAL,
Présidente de la Cour d'assises des Alpes Maritimes
Maître (prénom??) BAUDOUX,
Avocat au Barreau de Nice

12 h 30 déjeuner

• de 14 h à 16 h

La dématérialisation de l'expertise

Intervenants :

M. David ZNATY,
Expert en systèmes digitaux agréé par la Cour de cassation
M. Renaud BADINA,
Responsable Grands Comptes, Société CertEurope
Maître Patrick LE DONNE,
Avocat au Barreau de Nice

• 16 h fin



| | |
|--|--------------------------------|
| Vous vous êtes déjà inscrit en 2015 au Centre de Formation. | gratuit |
| Vous ne vous êtes pas inscrit en 2015 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP. | 50 € <i>(adhésion 2015)</i> |
| Vous êtes expert inscrit sur la liste de la Cour d'appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP | <i>(adhésion 2015)</i> |
| - Pour les experts - Pour les traducteurs interprètes | 350 € 180 € |
| Avocats Experts membres de la CECAAM | 50 € |
| Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP | gratuit |

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants*.

Nota : l'adhésion au centre de formation (50 €, 180 € ou 350 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par le centre de formation pour l'année 2015, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com

CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES

PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

formation permanente des experts inscrits | année 2015

Renseigner impérativement tous les champs

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Rubrique (en lettres) :
(sera mentionnée sur le badge)

Compagnie :

Participera à la journée de formation des experts inscrits du 30 Octobre 2015 (aux conditions financières ci-dessous)

Matin Après Midi

| | |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Inscrit au centre de formation pour 2015 | gratuit |
| <input type="checkbox"/> Non inscrit mais membre d'une compagnie de l'Ucecaap | 50 € |
| <input type="checkbox"/> Non membre d'une compagnie de l'Ucecaap | 350 € |
| <input type="checkbox"/> Traducteur interprète | 180 € |
| <input type="checkbox"/> Avocat | 50 € |
| <input type="checkbox"/> Expert membre de la CECAAM | 50 € |
| <input type="checkbox"/> Etudiant 3 ^e cycle Droit ou Capa | gratuit |

Participera au cocktail-déjeuner 30 €

Règlement : Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en 2 chèques distincts

Ci-joint chèque(s) bancaires d'un montant de :

..... € pour mon inscription

et de € pour le déjeuner

à l'ordre du Centre de Formation Ucecaap

Transports

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

Au départ de Marseille

Au départ d'Aix-en-Provence

Aller retour Aller Retour

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 24 Octobre 2015 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation). Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

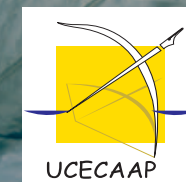


CENTRE DE FORMATION des Experts Judiciaires

près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Réalisation ORSI Imprimerie

formation permanente
des experts inscrits | année 2015



30 Octobre 2015
Nice



UCECAAP
Centre de formation

9, rue Francis Davso - 13001 Marseille
Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43
E.mail : secretariat@ucecaap.com
Site internet : www.ucecaap.com
N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

Secrétariat de l'**UCECAAP**
9 RUE FRANCIS DAVSO
13001 MARSEILLE

à affranchir